

Etaient présents :

Alain Carrée
Dominique Rouanet

Agnès Chapuis

Catherine Palladitcheff
Claire De Faria

Agnès Gérardin
Bernard Gouttefarde

Lucile Grillon
Anne Hanquier

Jean-Marc Le Ravallec
Nathalie Pinto
Cécile Riou
Gabriel Zimmermann

Etaient excusés :

Benoit Cazergues
Jacques Tournayre

Hervé Chodorge
Muriel Clément-Debruyne
Jean Léonétout

Snejana Walz

Véronique Baudin
Bruno Delattre
Laurent Féron
Myriam Krikorian

Equipe FEHAP :

Alice Casagrande

Virginie Preyssas

Invité :

Alain MEIGNANT

Point n°1 : Point d'Actualité : Négociations de la Branche

Alain Carrée fait un point sur les évolutions des négociations de la Branche et la non signature aujourd'hui de l'accord proposé.

La CFDT, souhaitant une Convention collective unique étendue au niveau de l'Udes (sachant qu'elle ne se fera pas au niveau d'Unifed), va jusqu'à demander la dévolution d'Unifaf à Unifformation.

Aujourd'hui, les organisations syndicales de salariés ne remettent plus en cause les 2% mais souhaitent une mutualisation des fonds plus importante (au-delà des 0,35% que définit l'accord).

La Fehap rappelle que cet accord permettait :

- une contribution à 2% au lieu du 1% légal
- la préservation assurée de 70% des frais de gestion de l'Opca
- Des fonds mutualisés accrus, à hauteur de 40 millions
- La préservation d'un budget de formation annuel à la main de l'employeur
- Enfin, l'accord de formation par son article 20 désignait sans équivoque Unifaf comme l'Opca de la branche

Le comité directeur Unifed se réunira le 21 avril pour prendre position et évaluer les incidences possibles auprès des adhérents et de l'Opca.

Le CAP du 22 avril devrait apporter des clarifications sur la gestion des contributions, l'éventuelle mise en œuvre d'acomptes sur les parts légales et volontaires.

Point n°2 : Intervention d'Alain MEIGNANT sur le concept d'organisation apprenante

Monsieur Meignant, conseil en management des ressources humaines expose ce que peut être une organisation apprenante. Le Powerpoint présenté a été envoyé à l'ensemble de la commission formation.

Point n°3 : Travail sur le glossaire

Les termes du glossaire choisis relèvent du vocabulaire courant de la formation professionnelle, le glossaire comporte également les noms des organisations institutionnelles de la formation professionnelle et les concepts de formation actuellement en exergue suite à la réforme (concepts relevant en particulier du thème générique de la certification).

Les publics visés pour ce glossaire que les participants souhaitent édité sous forme papier (sur le modèle peut-être du guide des sigles) sont les conseils d'administration, les directeurs d'établissement, les administrateurs, les DRH, les responsables formation, les professionnels des services formation, les élus IRP.

Les participants remercient de la qualité du travail accompli et font des suggestions de rajout : CESER, UFA, DE, DIU, ainsi que le vocabulaire relatif aux nouvelles modalités pédagogiques : e-learning, Mooc,...

Point n°4 : CPNE-FP - Actualités

Les orientations fixées pour 2015-2016 sont à ce jour :

- 1) soutenir le déploiement des dispositifs d'accès à la certification : moniteur d'atelier, DSB VAE, Surveillant de nuit Qualifié-Maîtresse de Maison (SNQ-MM), apprentissage
- 2) poursuivre les travaux sur les constitutions de listes CPF, de branche, interprofessionnelle, régional et liste inventaire
- 3) Soutenir l'efficacité des DR-CPNE-FP
- 4) Poursuivre la coordination avec d'autres instances (Unifaf, Observatoire,...)

Le socle de compétences et de connaissance

(<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030236421&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id>) a été versé par le Copanef à l'inventaire.

La CPNE-FP poursuit la construction de méthodologies pour l'inscription de formations sur les listes LNI, Branche, Inventaire et Coparef. La CPNE-FP est en effet autorité légitime pour parrainer des formations sur la liste de l'inventaire.

La CPNE-FP va attirer l'attention des ministères concernés sur des formations qui devraient figurer à l'inventaire, parce que réglementées mais qui ne peuvent y figurer parce qu'elles ne sont pas certifiantes, telles : délégué à la tutelle des majeurs protégés, délégué à la tutelle aux prestations familiales, mandataire judiciaire, assistant de soin en gérontologie. Ces formations doivent en effet être rendues certifiantes par les soins des ministères (référentiels à bâtir dans ce sens).

Un point d'information est donné sur la définition et le contenu de la liste inventaire du CNCP.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030073475&dateTexte=&categorieLien=id>

Point n°4 : Points divers

Les participants souhaitent que la communication sur les positionnements de la Fehap sur les sujets qui peuvent les impacter, notamment dans les DRP, soit plus systématique et visible. Le sujet sera débattu plus largement à la prochaine commission de juin.

Ils souhaiteraient par ailleurs qu'une note de la Fehap puisse être produite qui les assurent de l'absence d'obligation à contribuer à hauteur de 2,3% sur la masse salariale 2015, en cas de non signature d'un nouvel accord de branche.

Lors de la prochaine commission du 26 juin, comme défini en février, deux outils pédagogiques seront proposés sur l'entretien professionnel, à destination des salariés d'une part, des directions et cadres intermédiaires d'autre part.

Point n°7: Calendrier.

- Le 26 juin 2015 10h00-16h00 FEHAP siège Salle 3

	Date d'échéance	Réalisé par	Validé par	Etat
<p><u>1/ Envoyer le compte-rendu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de la commission formation à ses membres 	Avril 2015	VP	AC	
<p><u>2/ Envoyer le Powerpoint de M. Meignant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - aux membres de la commission 	17 avril	LH		fait
<p><u>3/ Création d'outils formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un guide/support sur les entretiens managers 	26 juin 2015	VP	AC	
<ul style="list-style-type: none"> - Des supports salariés / employeurs sur les portes d'entrée dans dispositifs de financement 	oct.2015	VP	AC	

Compte-rendu

Rédigé par : Virginie Preyssas

Validé par : Alice Casagrande
: Alain Carrée